

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Subventions 2013 en faveur des structures de l'Economie sociale et solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Dans le cadre de la politique de la CUB de soutien aux associations de l'ESS dans leur gestion active des déchets, il a été procédé en faveur de ces associations, de 2003 à 2013, des octrois d'exonérations de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers.

Dans la délibération n°2013/0064 adoptée par le Conseil communautaire du 18 janvier 2013, ces exonérations ont été supprimées, au nom du principe général d'assujettissement obligatoire de tous les usagers du service public de collecte des déchets. Parallèlement à cette suppression, il a été mis en place un dispositif partenarial incitatif avec ces associations pour une meilleure gestion de leurs tonnages de déchets non ménagers annuels collectables en porte à porte, sur la base de financements dans lesquels s'applique un principe de dégressivité de 20% par an, et étalé sur 3 ans (2013-2015).

Le but de ce dispositif est principalement pour la CUB de continuer à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour la réduction des déchets non ménagers, et pour ces acteurs concernés de limiter l'impact de la redevance spéciale dans les budgets associatifs (par ailleurs pour des structures associatives impactées parfois durement par la crise économique actuelle, et supportant pour certaines d'entre elles les coûts de destruction des déchets alimentaires non-pris en charge par les opérateurs de la grande distribution).

Aujourd'hui, certaines des associations sollicitent la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre de ce dispositif, car elles sont reconnues comme ayant une certaine utilité sociale, car certaines possèdent des agréments de l'Etat pour l'emploi de personnes en insertion, et car certaines encore justifient d'une action de longue durée et intense contre l'exclusion.

Description des structures éligibles au dispositif 2013-2015 ayant demandé un soutien pour leurs actions en faveur de la réduction des déchets non ménagers

L'Association Le Pain de l'Amitié (anciennement Société Saint Vincent de Paul) est une association caritative basée à Bordeaux et au Bouscat dont les objectifs sont la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Grâce à un réseau de 1000 bénévoles environ sur le territoire, elle développe une « charité de proximité » (150 bénévoles) basée sur des logements sociaux, un restaurant social pour les plus démunis, la distribution de colis alimentaires. Ces activités reposent donc sur la collecte et les dons de denrées alimentaires afin de fournir un nombre constant de repas par jours (entre 80 et 180 repas quotidiens), ce qui implique que certains des centres de la structure ont des volumes suffisants pour que la redevance spéciale s'applique à elle, mais également pour que la CUB soutienne son action en faveur de la réduction des déchets alimentaires rejetés, présentant un intérêt social avéré. Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association Le Pain de l'Amitié sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 8 500€.

L'Association des Paralysés de France Gironde est une association reconnue d'utilité publique depuis 1933, dont l'activité principale autour de la revalorisation des déchets est la récupération de vêtements et d'objets au bénéfice des personnes en situation de handicap moteur. Forte d'un réseau important de bénévoles sur le territoire et de jeunes volontaires du service civique, elle organise notamment des événementiels tels que des collectes de jouets et livres, des stands de vente « Bric à brac » régulier, qui se déroulent sur la place Pey Berland à Bordeaux, et qui amènent l'association à produire des déchets ménagers et autres types de déchets. Ayant déjà été conventionnée avec la CUB, l'association est éligible au titre de la redevance spéciale, car bien qu'elle accentue ses efforts en faveur du tri et de la revalorisation, ses volumes (17 Tonnes en 2012, objectif de réduction de 10 à 15% en 2013) restent non négligeables, et son action globale présente un intérêt social majeur. Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'Association des Paralysés de France Gironde sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 404 €.

La Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, qui regroupe en Gironde, 139 adhérents et 13 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage par la collecte de denrées alimentaires. A ce titre, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qui seront distribués aux personnes démunies. L'association bordelaise travaille en collaboration avec 140 associations caritatives dont 34 CCAS.

L'association met en place des actions pour améliorer son système de gestion des déchets au niveau des distributeurs, acquiert des outils pour un recyclage plus rigoureux et la valorisation des matières telles que carton et plastique (presse à balle).

Cependant, la Banque Alimentaire a alerté la CUB sur l'augmentation exponentielle des déchets alimentaires en provenance des grandes surfaces, (environ 2 500 T collectées en 2012 par l'association, dont 1 800 T de produits frais) et doit pour éviter au maximum de supporter cette augmentation et les coûts de traitement des aliments non valorisables qui en découlent, gérer le coût d'achat et d'entretien d'un compacteur pour déchets alimentaires, malgré qu'elle supporte en parallèle les coûts liés à la destruction des déchets carnés impropres à la consommation auprès d'Astria. Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 27 442 €.

L'Equipe Saint Vincent de Gradignan est une association humanitaire créée en 1981, basée sur une commune du territoire mais dont l'action regroupe l'ensemble des communes CUB, dans le cadre d'actions d'entraide et d'actions sociales (21 bénévoles au service de titulaires du RSA, de l'AAH, des retraités ou étudiants en précarité). L'association agit en faveur des personnes démunies et en difficultés sociales sur le territoire, en organisant des manifestations de solidarité et des collectes d'objets et vêtements pour réaliser des braderies. Cette activité génère des surplus de déchets dont sont contraints de se débarrasser les membres de la structure par la voie de la collecte (entre 0.8 et 1 T par an), ce qui influe de ce fait sur sa redevance annuelle pour l'élimination des déchets, qu'elle supporte difficilement en complément de ses investissements pour les activités caritatives réalisées. L'intérêt social des actions de la structure est avéré : elles s'adressent à environ 120 familles bénéficiaires sur le territoire bordelais. Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association L'Equipe Saint Vincent de Gradignan sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 1 362 €.

L'Institut Régional du Travail Social est un institut d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat, dont la mission est la formation des travailleurs sociaux et la recherche sociale en Aquitaine. Elle intervient notamment dans le cadre de la formation initiale des professionnels du secteur social, de la formation supérieure des cadres du travail social, et de la formation continue des acteurs sociaux (600 vacataires et 200 prestataires de formation professionnelle). A ce titre, elle forme plus de 750 personnes par an, qui constituent le maillage d'action sociale sur le territoire bordelais, et permet à l'action sociale d'évoluer à travers la recherche sur l'insertion sociale, les activités économiques valorisant de réemploi (en lien entre autres avec la collecte, le tri et la revalorisation des déchets). Son activité de formation des travailleurs sociaux d'Aquitaine est créatrice sur la CUB de déchets non ménagers, à savoir entre 15 et 17 T de déchets tout venant par an, et entre 8 et 10 T de papier par an, avec des objectifs de progrès et des actions mises en œuvre pour limiter ces tonnages (traitement des matériels électriques obsolètes, collecte de papiers séparée, collecte des cartouches d'imprimante, destruction d'archives une fois tous les 2 ans, broyage des déchets végétaux d'entretien de son parc). Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association l'Institut Régional du Travail Social d'Aquitaine sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 3 819 €.

Les Restos du Cœur de Gironde sont une association loi 1901, agréée comme Atelier Chantier d'Insertion pour 29 personnes en insertion, gérant 2 chantiers d'insertion. Son action se concentre sur l'aide aux plus démunis, que ce soit par l'aide alimentaire que l'aide à l'intégration sociale et au retour à l'emploi. Le nombre des bénéficiaires de son action sur le territoire de la Gironde est d'environ 17 000 personnes, orientés vers 40 centres, dont 15 se situent sur le territoire de la CUB (Ambarès, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux Gare, Bordeaux Saint Louis, Cenon, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint Louis de Montferrand, Talence Margaut, Talence Thouars, Villenave d'Ornon, Les Restos BB et l'accueil de jour). La structure a déjà engagé plusieurs actions en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets annuelles (tri entre cartons, plastique, verre, ferraille...). Quant aux déchets alimentaires (fruits et légumes), ils sont récupérés par le Jardin du Cœur qui les valorise en compost (aucun déchet vert rejeté donc). Les déchets alimentaires font l'objet d'un tri très rigoureux sur la plateforme alimentaire de Bruges, notamment en ce qui concerne les produits de type viandes, poissons et laitages soumis à des DLC courtes.

En 2010, l'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique, et dans des toilettes sèches permettant de réutiliser les broyats. Elle a aussi le projet d'acquérir des habitations type « mobil home » pour accueillir les salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique et au recyclage. Cependant, malgré ces efforts déployés au quotidien, le volume de déchets issus de la grande distribution, collectés, triés et déclarés impropres à la consommation, puis rejetés par l'association sont encore très importants, et occasionnent un surcoût pour elle en terme de redevance spéciale. Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association les Restos du Cœur de Gironde sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 48 848 €.

Le Foyer Fraternel est une association loi 1901 de solidarité locale agissant sur le territoire bordelais dans le cadre de centres sociaux. Elle propose un accueil de jour aux personnes démunies, notamment aux enfants et familles en difficulté. En complément de l'accueil de jour, elle assure une activité d'entraide et de fourniture de vêtements et ustensiles de maison aux bénéficiaires du centre social et de l'accueil de jour. Cette activité implique une collecte, un tri et une revalorisation de déchets grâce aux dons, notamment pour fournir des vêtements de qualité. Au titre du partenariat 2013-2015 entre la CUB et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association Foyer Fraternel sollicite la CUB au titre de l'année 1 pour une subvention de 780 €.

Détail des financements de la CUB en 2013 au regard des budgets prévisionnels 2013 des associations concernées par le dispositif

Association Le Pain de l'Amitié

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'association Le Pain de l'Amitié, pour un montant de 8 500 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 107 435 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	En €
Achats	49 730	Prestations de services	33 000
Services extérieurs	5 500	Subventions	
Autres services extérieurs	2 095	Etat	13 800
		CUB	8 500
		Communes	15 000
Charges personnel	40 110	St Vincent de Paul	16 000
Dotations aux amortissements	10 000	CD33	15 000
		Dons	5 430
		Autres produits de gestion courante	705
TOTAL (en €)	107 435	TOTAL (en €)	107 435

Association des Paralysés de France Gironde

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'Association des Paralysés de France Gironde, pour un montant de 404 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 574 085 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	de	En €
Achats	21 105	Prestations services / vente		33 750
Services ext.	37 001	Subventions		
Autres services ext.	191 295	Région		5 000
Impôts et taxes	19 772	Département		500
Charges personnel	232 310	CUB		404
Autres charges de gestion courante	22 759	Communes		24 000
Dotations aux amortissements	49 843	Organismes sociaux		10 000
		CNASEA		6 550
		UDAF		50
		APF Siège		1000
		Autres produits de gestion courante		465 106
		Produits exceptionnels		27 725
TOTAL (en €)	574 085	TOTAL (en €)		574 085

Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur de la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, pour un montant de 27 442 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 216 426 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	de	En €
Achats	137 550	Prestations services / vente		109 000
Services ext.	259 504	Subventions		
Autres services ext.	193 394	Région		21 000
Impôts et taxes	36 550	Département		44 000
Charges personnel	469 128	CUB		27 442
Charges financières	300	Autre EPCI		6 000
Dotations aux amortissements	120 000	Communes		63 000
		Organismes sociaux		39 700
		CNASEA		39 970
		Autres		855 054
		Reprises sur amortissement		956
		Transferts de charges		10 000
TOTAL (en €)	1 216 426	TOTAL (en €)		1 216 426

Equipe Saint Vincent de Gradignan

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'Equipe Saint Vincent de Gradignan, pour un montant de 1 362 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 31 364 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	En €
Achats	2 821	Prestations de services / vente	20 000
Services extérieurs	1 083	Subventions CUB	1 362
Autres services extérieurs	898	Communes	6 000
Impôts et taxes	1 362	Autres produits de gestion	383
Autres charges de gestion courante	25 200	Produits financiers	600
		Produits exceptionnels	3019
TOTAL (en €)	31 364	TOTAL (en €)	31 364

Institut Régional du Travail Social

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'Institut Régional du Travail Social d'Aquitaine, pour un montant de 3 819 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 6 624 354 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	En €
Achats	227 200	Prestations de services / vente	2 241 910
Services ext.	274 350	Subventions	
Autres services ext.	882 018	Etat	135 000
Impôts et taxes	188 899	Région	4 169 755
Charges personnel	4 527 594	CUB	3 819
Impôt sur les sociétés	1 510	Fonds Européens	10 230
		Autres produits de gestion courante	17 070
Dotations aux amortissements	500 083	Produits financiers	6 300
Autres charges de gestion courante	22 700	Produits exceptionnels	22 135
		Reprises sur amortissement	15 635
		Transferts de charges	2 500
TOTAL (en €)	6 624 354	TOTAL (en €)	6 624 354

Restos du Cœur de Gironde

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur des Restos du Cœur de Gironde, pour un montant de 48 848 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 198 843€ répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	En €
Achats		Prestations de services / vente	
	116 885		243 040
Services ext.	335 670	Subventions	
Autres services ext.	70 707	Etat	49 000
Impôts et taxes	8 409	Département	146 430
Charges personnel	480 262	CUB	48 848
		Communes	40 000
		CNASEA	279 020
Autres charges de gestion courante	4 900	Autres	31 512
		Subvention d'équilibre association nationale	159 698
Dotations aux amortissements	182 010	Autres produits de gestion courante	182 653
		Produits financiers	750
		Reprises sur amortissement	17 892
TOTAL (en €)	1 198 843	TOTAL (en €)	1 198 843

Foyer Fraternel

La Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'association Foyer Fraternel, pour un montant de 780 € en 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 947 536 € répartis comme suit :

Dépenses	En €	Recettes	En €
Achats	82 250	Prestations de services / vente	
Services extérieurs	69 050		246 600
Autres services extérieurs	67 150	Subventions	
		Etat	36 850
Impôts et taxes	32 280	Conseil Général	150 500
Charges personnel	577 800	CUB (déchets)	780
Dotations aux amortissements	119 006	Communes	359 000
		Fonds Européens	39 000
		Autres produits de gestion courante	19 000
		Produits financiers	5 000
		Reprises sur amortissement et provisions	87 093
		Transferts de charges	3713
TOTAL (en €)	947 536	TOTAL (en €)	947 536

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2013/006 4 adoptée le 18 janvier 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les objectifs de réduction des déchets non-ménagers fixés dans le cadre du partenariat 2013-2015 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et les structures de l'économie sociale et solidaire, adopté par le Conseil communautaire du 18 janvier 2013, sont dans l'ensemble réalisés pour l'année 2013 et ouvrent droit à un financement pour les structures précédemment mentionnées

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de **8 500 €** à **l'Association Le Pain de l'Amitié** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de **404 €** à **l'Association des Paralysés de France Gironde** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de **27 442 €** à la **Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de **1 362 €** à **l'Equipe Saint Vincent de Gradignan** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de **3 819 €** à **l'Institut Régional du Travail Social Aquitaine** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de **44 848 €** aux **Restos du Cœur Gironde** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de **780 €** à l'association **Foyer Fraternel** au titre de l'année 1 du nouveau partenariat 2013-2015,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le règlement des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH